

Annonces Légales

Arrêté SG/DCL/BRGE du 20 Décembre 2021 portant la liste des journaux habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales pour l'année 2022 dans le département de la Guadeloupe.

En vertu de cet arrêté, le tarif appliqué est conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021

CONSTITUTIONS

FC06955

AVIS DE CONSTITUTION

Par Acte sous seing privé du 04/07/2022 a été constituée la SASU « FANFANE TRANSPORT »

Au capital de 1.000 €
Siège : IMMEUBLE POINSETTA -RES GERTY ARCHIMEDE, APPT 209 97110 POINTE-À-PITRE.

Objet : TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES DE PROXIMITÉ

Durée : 99 ans
Cession d'actions : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés la cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote appartient au nu-propriétaire, sauf pour les décisions relatives à l'affectation des bénéfices où il appartient à l'usufruitier. Dans tous les cas, le nu-propriétaire aura le droit de participer aux assemblées générales.

Président : M. ERICK, JONAS EPAMINONDAS demeurant IMMEUBLE POINSETTA RES GERTY ARCHIMEDE APT 209, 97110 POINTE-À-PITRE
Immatriculation au RCS de POINTE-À-PITRE

FC06957

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à POINTE A PITRE en date du 08 juillet 2022, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : VOILES CARAÏBES,
SIEGE SOCIAL : 102 Chez Centre d'affaires Ifacom, 102 Centre St John Perse, Quai Ferdinand de Lesseps, POINTE A PITRE (97110)

OBJET : La gestion locative de voiliers avec ou sans skipper, l'entretien et la réparation de voiliers, le service d'accueil, de préparation de séjour, le ravitaillement, la petite restauration, le ménage et la location du linge, ainsi que toutes activités connexes et complémentaires ;

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1 000 euros
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

PRESIDENT : Monsieur Frédéric BRES-SAN, demeurant 3 Allée des Tennis, ARAGON (Aude).

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de POINT A PITRE.

Pour avis, le président

FC06960

AVIS DE CONSTITUTION

Par Acte sous seing privé du 13/07/2022 a été constituée la SASU «PA-PET STORE»

Au capital de 1.000 €
Siège : 46 Rue FREBAULT, 97110 POINTE-À-PITRE

Objet : Commerce de détail de livres,

journaux et papeterie et multimédia.

Durée : 99 ans

Cession d'actions : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, la cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote appartient au nu-propriétaire, sauf pour les décisions relatives à l'affectation des bénéfices où il appartient à l'usufruitier. Dans tous les cas, le nu-propriétaire aura le droit de participer aux assemblées générales.

Président : M. OLIVIER CELESTIN demeurant wonche les abricots 1, 97122 BAIE-MAHAULT
Immatriculation au RCS de POINTE-A-PITRE

VENTES

FC06958



SCP MORTON & ASSOCIÉS
Avocats au Barreau
de Guadeloupe, Saint-Martin,
Saint-Barthélemy
30 Rue Desgrès
97110 POINTE A PITRE
Tel 0590 82 32 45

AVIS DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

En l'audience du JUGE DE L'EXÉCUTION du TRIBUNAL JUDICIAIRE au Palais de Justice Zac de Calebassier de BASSE TERRE aura lieu une adjudication LE MARDI 20 SEPTEMBRE 2022 à 10 heures 30

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles dont la désignation suit :

DESCRIPTION : Collectivité de SAINT MARTIN (97150) les biens et droits immobiliers situés sur une parcelle de terre cadastrée sous les relations suivantes :

SECTION : BI
NUMERO : 132
LIEUDIT : Lotissement des Basses Terres

CONTENANCE : 01ha 07a 50ca
Il s'agit de deux constructions clôturées sur une parcelle de terre, un studio et une maison de type T5 comprenant une terrasse, un salon, une cuisine et arrière cuisine, quatre chambres, avec un couloir de distribution, un wc, une salle d'eau, attenantes.

Le bien est inoccupé et en état d'abandon, suite à l'ouragan IRMA.

CONDITIONS DE LA VENTE : Tout intéressé peut prendre communication du cahier des conditions de vente au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BASSE TERRE, Palais de justice Zac de Calebassier ou au cabinet de la SCP MORTON & ASSOCIÉS sur rendez-vous pris au 05 90 82 32 45.

Les enchères doivent être portées par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Guadeloupe, Saint-Martin & Saint-Barthélemy. Une seule Visite des lieux sera organisée.

La vente aura lieu le MARDI 20 SEPTEMBRE 2022 la mise à prix de : CINQ CENT MILLE EUROS (500 000 €)

Frais en sus.
Fait à Pointe-à-Pitre, le 13 juillet 2022

Signé : La SCP MORTON & ASSOCIÉS représentée par Maître Louis-Raphaël MORTON

Doss n° 20210328/LRM/KL/KL

FC06959



SCP MORTON & ASSOCIÉS
Avocats au Barreau
de Guadeloupe, Saint-Martin,
Saint-Barthélemy
30 Rue Desgrès
97110 POINTE A PITRE
Tel 0590 82 32 45

AVIS DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

En l'audience du JUGE DE L'EXÉCUTION du TRIBUNAL JUDICIAIRE au Palais de Justice Zac de Calebassier de BASSE TERRE aura lieu une adjudication LE MARDI 20 SEPTEMBRE 2022 à 10 heures 30

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles dont la désignation suit :

DESCRIPTION : Sur la collectivité de SAINT MARTIN (97150) les biens et droits immobiliers situés, au lieudit Péninsule des Terres Basses dans le lotissement PLUM BAY II sur une parcelle cadastrée sous les relations suivantes :

Section : BI
Numéro : 230
Lieudit : Péninsule des Terres Basses
Contenance : 01ha 01a 00ca
Il s'agit de deux constructions à usage d'habitation.

La première construction est une villa en bois béton d'une quarantaine d'années d'une superficie d'environ 155 m², détruite totalement lors du passage du cyclone IRMA en septembre 2017 et reste entièrement à reconstruire.

La deuxième construction est une maison de gardien mi-bois /mi-parpaings, d'environ 60 m².

La maison de gardien est occupée à titre gratuit par le gardien. Il n'existe aucun bail, aucun loyer, selon les déclarations du gardien et le père du propriétaire.

CONDITIONS DE LA VENTE : Tout intéressé peut prendre communication du cahier des conditions de vente au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BASSE TERRE, Palais de justice Zac de Calebassier ou au cabinet de la SCP MORTON & ASSOCIÉS sur rendez-vous pris au 05 90 82 32 45.

Les enchères doivent être portées par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Guadeloupe, Saint-Martin & Saint-Barthélemy.

Une seule visite des lieux sera organisée.

La vente aura lieu le MARDI 20 SEPTEMBRE 2022 sur la mise à prix de : SIX CENT MILLE EUROS (600 000 €)

Frais en sus.
Fait à Pointe-à-Pitre, le 12 Juillet 2022
Signé : La SCP MORTON & ASSOCIÉS

représentée par Maître Louis-Raphaël MORTON

Doss n° 20210088/

Abonnez-vous
au Probant en ligne !
Sans vous déplacer

www.leprobant.fr

Une annonce légale

à publier

en Guadeloupe ?

Saisissez la en ligne !

24 H / 24

7 Jours / 7

Paiement sécurisé

Votre attestation
dans votre boîte mail

www.leprobant.fr